

Une juste allocation quotidienne pour les guides pourrait être celle-ci :

Gages .....	\$ 1 50
Subsistance.....	1 00
Attelage et fourrage.....	2 00
<b>Total .....</b>	<b>\$ 4 50</b>

4. Si le projet était mis à exécution, la dépense des guides serait comme suit :

Gages et allocations pour un, pendant 6 mois, à \$4.50	
par jour.....	\$ 828 00
Puis $828 \times 12 =$ .....	\$ 9,936 00
Ajoutez, salaire et dépense de l'agent.	1,100 00

**Total .....** \$11,036 00

La dépense que devra entraîner l'exécution du projet ne figure pas dans le budget actuellement devant la Chambre, il faudra donc y pourvoir par voie supplémentaire.

Respectueusement soumis,

JOHN A. MACDONALD,  
*Ministre de l'intérieur.*

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil.*

Vu le mémoire (daté le 13 avril 1880) de l'honorable ministre de l'intérieur, recommandant la nomination et l'emploi d'un agent et de douze guides des terres pendant six mois, pour faciliter la colonisation de la province du Manitoba et du Nord-Ouest, le comité est d'avis que le projet suggéré par le dit mémoire soit approuvé et mis à exécution.

Pour copie conforme,

L'honorable ministre de l'intérieur.

J. O. COTÉ, *greffier, C. P.*